

DÉPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

04/11/2022

Date d'affichage :

24/11/2022

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence Mme GROSCLAUDE Sarah – M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean –M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Monsieur Mickaël RONDON a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération

N° 95

**MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N° 84
DU 05 OCTOBRE 2022**

**GROUPE SCOLAIRE
TRAVAUX DE
RÉNOVATION
PHASE 2**

**DEMANDE DE
SUBVENTION DSIL**

Le Maire rappelle la délibération n° 84 du 05 octobre 2022 qui nécessite une modification après ajout de la fourniture et pose d'une porte pour la salle de motricité après le Commission d'Appel d'Offres du 07 novembre 2022.

Après plusieurs réunions, réflexions et débats sur les projets de travaux 2023, après la Commission d'Appels d'Offres du lundi 03 octobre 2022 et du lundi 07 novembre 2022, le Maire présente les résultats des consultations des entreprises pour des travaux de rénovation, phase 2, à réaliser sur le groupe scolaire :

1. Réfection des façades depuis la médiathèque jusqu'au préau de l'école maternelle

Entreprise retenue = SARL GAMBA Frères

Coût = 7 849,18 € HT soit 9 419,01 € TTC

2. Fourniture et pose des cinq volets roulants au groupe scolaire

Deux volets seront posés dans la salle de classe de Mme MOREL, deux autres dans la classe de maternelle n°1, un autre dans la salle de classe de Mme ROBIOLLE

Entreprise retenue = SA GUGLER France

Coût = 5 943,20 € HT soit 7 131,84 € TTC

3. Branchement électrique des volets rouEntreprise retenue = SASU CHIPEAUX LIONELCoût = 1 165,80 € HT soit 1 398,96 € TTC**4. Changement d'une porte dans la salle de motricité**Entreprise retenue = SA GUGLER FranceCoût = 5 983,33 € HT soit 7 180,00 € TTC**5. Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigide dans la cour de l'école maternelle**Entreprise retenue = Entreprise COUET AlexandreCoût = 11 028,20 € HT soit 13 233,84 € TTC**6. Plantation d'arbres d'ombrage dans la cour du groupe scolaire**Entreprise retenue = SARL Pépinières Jean GISSINGERCoût = 1 621,73 € HT soit 1 783,90 € TTC**7. Plantation d'arbres**Entreprise retenue = Entreprise Husson pour creuser les emplacementsCoût = 2.000,00 € HT soit 2.400,00 € TTC**8. Affiche publicitaire en phase chantier**

L'affiche sera réalisée par la commune de Rougegoutte en respectant la charte logotype du Département du Territoire de Belfort.

L'affiche sera ensuite apposée sur le panneau d'affichage de la Mairie pendant toute la durée du chantier.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) Décide de retenir les entreprises sus nommées (Sral Gamba, SA Gugler France, SASU Chipeaux Lionel, Entreprise Couet Alexandre, Sarl Pépinières Jean Gissingier et l'entreprise Husson) pour une somme totale de 35.591,44 € HT, soit 42.547,55 € TTC ;
- 2) Sollicite une subvention de 30 % auprès de la Préfecture, dans le cadre de la D.S.I.L ;
- 3) Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	35.591,44 €	① Subvention sollicitée auprès de la Préfecture (30 % du montant HT)	10.677,43 €
		② Autofinancement	24.914,01 €
Total	35.591,44 €		35.591,44 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

ID : 090-219000882-20221114-DELIB202295-DE



Délibération rendue
exécutoire après transmission
en Préfecture le 24/11/2022

**Le Maire,
Guy MICLO**



Fait et délibéré à ROUGEOUTTE, les jours, mois et an ci-
dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

